



# VIDE GRENIER

Organisé par la NASA MAGALASSIENNE



## RÈGLEMENT

**Article 1.** Ouverture des portes aux exposants à partir de 6h00.

Ouverture au public de 7h00 à 15h00.

**Article 2.** Dès leur arrivée, les exposants seront orientés vers les places qui leur auront été attribuées.

- chaque stand est balisé, les exposants sont priés de les respecter. Au choix à la réservation :
- emplacement extérieur de 5m sur 5m avec la possibilité de conserver ou non son véhicule

**Article 3.** Les emplacements sont au tarif unique de 10 €, ils seront attribués par les organisateurs et ne pourront être contestés. Seuls les organisateurs présents seront habilités à faire des modifications, le cas échéant.

**Article 4.** Les organisateurs se dégagent de toutes responsabilités en cas d'accident corporel.

**Article 5.** Les objets exposés demeurent sous la seule responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent, en aucun cas, être tenus responsables des litiges tels que pertes, casses ou détériorations.

**Article 6.** Les objets non vendus et les emballages ne pourront pas être laissés sur place.

**Article 7.** Toute personne ne respectant pas le présent règlement sera priée de quitter les lieux sans qu'elle ne puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

### ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS

### PERSONNE PHYSIQUE

Se déroulant le : ..... à (ville) : .....

Je soussigné, Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le : ..... à : ..... Département : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... E-mail : .....

Titulaire de la pièce d'identité N° : .....

Délivrée le : ..... Par : .....

N° d'immatriculation de mon véhicule : .....

- Déclare sur l'honneur :
- De ne pas être commerçant(e).
  - De ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code du commerce).
  - De non participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code pénal).

Fait à : ..... le : .....

Signature :

Ci-joint pour règlement : ..... €

Pour l'emplacement d'une longueur de : ..... m

Attestation devant être remise à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise au maire de la commune d'organisation.